

## Dossier

### Garantir à long terme la protection des chômeurs

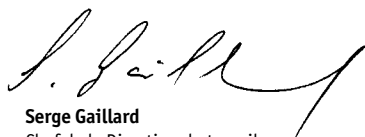
L'assurance-chômage garantit aux chômeurs une compensation convenable du manque à gagner. Elle finance les offices régionaux de placement et les mesures relatives au marché du travail, dont le but est d'aider les chômeurs à retrouver rapidement un emploi. Ces dépenses augmentent rapidement lorsque la situation économique est difficile, tandis qu'elles redescendent lentement en période de haute conjoncture. Une certaine constance des taux de cotisation doit éviter que les charges ne s'accroissent lors d'une récession. Il faut donc que ces taux soient suffisamment hauts pour couvrir les dépenses sur un cycle conjoncturel. La dette actuelle se monte à quelque 4 milliards de francs; un tel niveau à la fin d'une embellie conjoncturelle démontre un déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

Les experts estiment à 3,2% le taux de chômage moyen sur un cycle conjoncturel en Suisse. Or, les recettes de l'assurance suffisent à couvrir les dépenses engendrées par un taux de chômage de 2,5%. Il manque quelque 900 millions de francs pour équilibrer les comptes à long terme. L'assurance doit, en outre, rembourser sa dette. Il est, par conséquent, urgent d'agir.

Les finances de l'assurance-chômage ne peuvent être équilibrées par le seul relèvement des cotisations. Si tel était le cas, ces dernières devraient être augmentées de 0,5%, ce qui ne serait pas raisonnable face à l'augmentation de la TVA prévue pour renflouer l'assurance-invalidité et à la flambée du coût de l'énergie pour les ménages et les entreprises. De même, l'équilibre financier ne peut être restauré par la seule réduction des prestations. Économiser annuellement 900 millions de francs se traduirait par des coupes radicales qui toucheraient l'aide de base. Le Conseil fédéral propose dès lors un compromis: diminuer les prestations là où cela semble raisonnable et rehausser le taux de cotisation de 0,3%, dont 0,1% temporairement pour amortir la dette.

Le Conseil fédéral entend économiser là où il est possible d'éliminer des incitations inadéquates. Les prestations qui facilitent les indemnités répétées doivent être réduites. La durée durant laquelle les droits à l'assurance-chômage peuvent s'exercer doit, elle, davantage dépendre de la période de cotisation. Ces mesures empêcheront les chômeurs de rester trop longtemps à l'écart du monde salarié, ce qui diminue leurs chances de réinsertion.

L'assurance-chômage garantit un revenu aux chômeurs et les aide à retrouver le plus rapidement possible un nouvel emploi. Elle ne peut accomplir sa mission que si elle dispose d'un financement solide.



**Serge Gaillard**  
 Chef de la Direction du travail  
 Secrétariat d'État à l'économie SECO, Berne

